



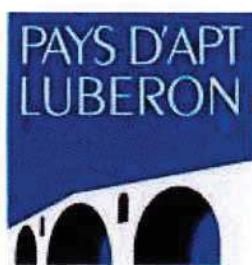
RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AVENANT N°1

CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL

2019-2021

REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / TERRITOIRE LUBERON



ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par la délibération de l'Assemblée régionale n° 20-441, en date du 31.10.20, ci-après désignée « la Région »

D'une part,

ET

La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, représentée par son Président, Monsieur Gérard DAUDET, dûment habilité par délibération n° 122, en date du 15.10.20,

La communauté de communes Pays d'Apt Luberon, représentée par son Président, Monsieur Gilles RIPERT, dûment habilité par délibération n° 2020.138 en date du 15 octobre 2020

La communauté territoriale Sud Luberon, représentée par son Président, Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH dûment habilité par délibération n° 2020.073 en date du 5 novembre 2020

La communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, représentée par son Président, Monsieur Pierre GONZALVEZ, dûment habilité par délibération n° 20.124, en date du 05 novembre 2020

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon, représenté par sa Présidente, Madame Dominique SANTONI, dûment habilitée par délibération n° 2020CS.23 en date du 4 septembre 2020 ci-après dénommé le « chef de file »,

L'ensemble de ces partenaires désignés ci-dessus étant dénommés « le Territoire »

D'autre part,

Vu le règlement financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu la délibération n° 17-1107 du 15 décembre 2017 approuvant les termes du plan climat « Une COP d'avance » ;

Vu la délibération n°18-35 du 16 mars 2018 approuvant les principes et modalités des contrats régionaux d'équilibre territorial de nouvelle génération ;

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 adoptant le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires après consultation et enquête publique ;

Vu la délibération n°18-905 du 14 décembre 2018 du Conseil régional relative à l'approbation du Contrat Régional d'Équilibre Territorial (ci-après désigné le CRET) du territoire Luberon ;

Vu l'article 6 de ce contrat qui prévoit que le CRET comprend une clause de revoyure à mi-parcours et peut faire l'objet d'avenants afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations ;

Vu le Comité de pilotage qui s'est réuni en visio-conférence le 02 septembre 2020,

Il est convenu ce qui suit

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant porte sur la revoyure à mi-parcours du CRET Luberon, en application de l'article 6 du contrat initial. Il a pour objet de modifier la programmation initialement prévue en annexe 2 du contrat.

Cette modification a une incidence financière sur le montant contractualisé inscrit à l'article 7 du contrat.

Article 2 - Enveloppe financière

Le montant contractualisé de la dotation est d'un montant maximum de 7 270 314 € (sept millions deux-cent-soixante-dix mille trois-cent-quatorze euros) pour la durée du contrat.

Article 3 - Structuration du contrat ; volet opérationnel

L'annexe du présent avenant remplace celle figurant initialement en annexe 2 du contrat initial, relative au volet opérationnel tel que défini dans son article 4.

Article 4 – Prise d'effet de l'avenant

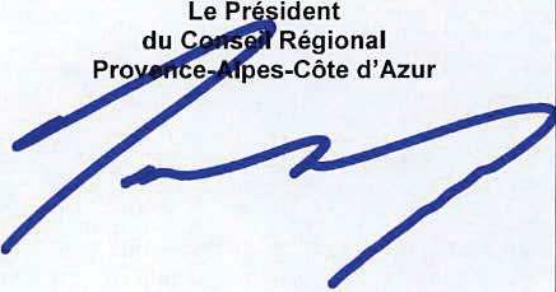
L'avenant 1 au Contrat régional d'équilibre territorial prend effet dès sa notification par la Région.

Article 5 - Autre disposition

Les autres dispositions du contrat initial ainsi que son annexe 1 demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

- 5 FÉV. 2021

<p>Le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur</p>  <p>Renaud MUSELIER</p>	<p>La Présidente du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon</p>  <p>Dominique SANTONI</p>
<p>Le Président de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse</p>  <p>Gérard DAUDET</p> 	<p>Le Président de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon</p>  <p>Gilles RIPERT</p> 
<p>Le Président de la communauté territoriale Sud Luberon</p>  <p>Robert TCHOBDRÉNOVITCH</p> 	<p>Le Président de la communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse</p>  <p>Pierre GONZALVEZ</p> 

ANNEXE 2 modifiée

TABLEAU DE SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION

CRET LUBERON

Annexe 2 - Tableau des opérations

Opération	Maître d'ouvrage	Coût total contractualisé	Montant Région prévisionnel	Taux d'intervention Région
AXE 1 ECO MOBILITE				
Création de parcs à vélos et de pistes cyclables entre la Vélo route et le centre-ville	Commune d'Apt	35 600 €	12 000 €	34 %
Déploiement du Plan vélo, travaux de liaison cyclable entre le parking intermodal G Santoni et le centre-ville phase 2	Commune d'Apt	25 000 €	5 000 €	20 %
Création d'un parking relais intermodal rue G Santoni	Commune d'Apt	90 000 €	36 000 €	40 %
Requalification des espaces publics jouxtant la véloroute avec création d'une aire de covoiturage	CA Luberon Monts de Vaucluse (CALMV)	1 030 000 €	286 595 €	28 %
Equipement du pôle multimodal de Cavaillon	CA Luberon Monts de Vaucluse (CALMV)	58 500 €	17 550 €	30 %
Création d'espaces de stationnement connectés dotés d'une aire de covoiturage (étude pré opérationnelle, acquisition foncière)	Commune de Lourmarin	110 000 €	33 000 €	30 %
Programme opérationnel mobilité (étude de déplacement, travaux)	Commune d'Apt	340 000 €	120 000 €	35 %
TOTAL AXE 1 (7 opérations)		1 777 100 €	510 145 €	
AXE 2 UNE REGION NEUTRE EN CARBONE				
Etude de faisabilité technico-économique d'une unité de méthanisation biogaz	CC Pays d'Apt Luberon	25 000 €	12 000 €	35 %

Etude d'opportunité sur le potentiel PV des bâtiments et sites publics	CC Pays d'Apt Luberon	30 000 €	21 000 €	70 %
Installation de grappes de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments publics communaux et intercommunaux	CC Pays d'Apt Luberon	2 135 570 €	300 000 €	14 %
Requalification du Chemin du Puits des Gavottes - voirie d'intérêt communautaire	CA Luberon Monts de Vaucluse (CALMV)	1 329 125 €	381 255 €	29 %
Requalification du pôle structurant d'Apt Ouest	CC Pays d'Apt Luberon	883 400 €	240 000 €	30 %
Rénovation thermique de la mairie d'Apt et de la médiathèque	Commune d'Apt	170 000 €	68 000 €	40 %
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain	Ville d'Apt pour aides aux propriétaires	329 742 €	164 871 €	50 % de la part Ville
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain	Ville de Cavaillon pour aides aux propriétaires	507 430 €	253 715 €	50 % de la part Ville
Production et rénovation durables de logements sociaux : - Construction de 56 LLS à Cereste (Vilogia) - Réhabilitation de LSC à La Tour d'Aigues (Ville) - Construction de 20 LLS à l'Isle sur la Sorgue (Mistral Habitat) - Construction de 35 LLS à Cabrières d'Avignon (Mistral Habitat)	communes, EPCI, bailleurs		500 000 €	
Eco quartier des Espinasses - construction du groupe scolaire	commune Mirabeau	4 093 497 €	800 000 €	20 %
Rénovation énergétique des équipements intercommunaux (gymnases)	COTELUB	450 000 €	135 000 €	30 %
TOTAL AXE 2 (11 opérations)		23 511 047 €	2 875 841 €	

AXE 3 UN MOTEUR DE CROISSANCE				
Aménagement des espaces publics du Grand Site Fontaine de Vaucluse (étude et travaux)	CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et communes	200 000 €	60 000 €	30 %
Requalification de Zones d'activités économiques et de friches à caractère économique	CCPSMV	478 622 €	95 724 €	20 %
Aménagement de l'étang de la Bonde phase 1 tranche 2 - pour une destination touristique Sud Luberon exemplaire	COTELUB	660 065 €	198 020 €	30 %
TOTAL AXE 3 (3 opérations)		1 338 687 €	353 744 €	

AXE 4 UN PATRIMOINE NATUREL PRESERVE				
Mise en valeur et renaturation des quais du Calavon	Commune d'Apt	130 000 €	26 000 €	30 %
TOTAL AXE 4 (1 opération)		130 000 €	26 000 €	

AXE 5 BIEN VIVRE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR				
PÔLE CULTUREL DE LA TOUR Réhabilitation de l'îlot Tour d'Argent - Phase 2 réalisation du cinéma	commune de l'Isle sur la Sorgue	3 900 000 €	1 170 000 €	26 %
Aménagement du cœur de ville - tranche 1	commune du Thor	1 969 244 €	302 560 €	15 %
Aménagement du cœur de ville - tranche 2	commune du Thor	1 768 000 €	353 600 €	20 %
Réhabilitation d'une ancienne friche industrielle en équipement polyvalent - Moulin Saint Martin	commune de Cavaillon	2 250 000 €	652 500 €	29 %
Requalification des espaces publics dans le centre historique	commune de Cavaillon	1 600 000 €	464 000 €	29 %

Etude pré opérationnelle et acquisitions foncières pour l'aménagement du quartier Terre de pierres	commune de Saumane	20 680 €	6 204 €	30 %
Requalification de l'espace de loisirs piscine Viton - Etude pré opérationnelle	Commune d'Apt	12 400 €	3 720 €	30%
Rénovation de la place Gabriel Péri	CITADIS - Territoire 84	1 350 000 €	540 000 €	40 %
Etude pré opérationnelle ALSH et maison des sports	Commune d'Apt	30 000 €	12 000 €	40 %
TOTAL AXE 5 (9 opérations)		12 887 924 €	3 504 584 €	
TOTAL TERRITOIRE LUBERON (31 opérations)		39 644 758 €	7 270 314 €	